

L'actualité 2012 des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



Établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU!

L'ACTUALITÉ 2012 DES BASSINS

Rhône-Méditerranée et Corse

A mi-parcours, fin 2012, la moitié des actions des SDAGE sont lancées dans le bassin Rhône-Méditerranée, et les trois-quarts en Corse (30 % engagées ou achevées). La restauration des rivières marque sérieusement le pas, faute de porteur de projets.

Progression la plus nette, la mise aux normes des stations d'épuration dépasse désormais les objectifs dans le bassin Rhône-Méditerranée et le rattrapage structurel d'équipement est en cours en Corse (mise aux normes des stations d'assainissement de Bastia et d'Ajaccio acquise). Signe très encourageant, les opérations agricoles gagnent encore du terrain. Cette première mi-temps a aussi vu se constituer un important socle de connaissances (études de volumes prélevables, recherche de substances dangereuses dans l'eau, définition des aires d'alimentation de captages), ce qui ouvre la voie à de nouvelles réalisations. De même, la Corse s'équipe en ce moment d'un réseau de suivi de points stratégiques sur les eaux de surface et souterraines.

En revanche, les actions de restauration physique des rivières abîmées (dont la continuité écologique) restent très en deçà des objectifs, sous l'effet d'une maîtrise d'ouvrage encore atone.

Toutes ces avancées sont le fruit d'un investissement important des services de l'État et de l'agence de l'eau pour programmer et organiser la mise en œuvre du programme de mesures.

POINT DE VUE



Michel Dantin, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, député européen.

Michel Dantin

Le 10^e programme met en œuvre pleinement le principe « l'eau paie l'eau »

Le 14 septembre 2012, le Comité de bassin a modifié son règlement intérieur pour rendre ses réunions plus prospectives et plus politiques. En ramenant au bureau les décisions de gestion quotidienne, cela va nous permettre de centrer le travail des membres du comité sur les grandes orientations. C'est ce que nous avons fait lors de la réunion de décembre dont l'ordre du jour était consacré à l'accès à l'eau et à la tarification sociale. Il y a eu une bonne participation au débat. Ce fut une première assez positive.

Nous aurons d'autres occasions de débattre de grands sujets comme celui-ci.

En 2012, les débats se sont concentrés autour du 10^e programme. Celui-ci met en œuvre pleinement le principe « l'eau paie l'eau ». En effet, l'agence soutiendra de moins en moins les programmes

classiques de travaux en eau et assainissement, ces travaux devant être financés par le prix de l'eau et l'amortissement de l'existant. Elle opte pour une grande sélectivité des aides. Elle se consacrera à des chantiers où la participation collective est indispensable. Je pense à la renaturation des cours d'eau, au rétablissement de la continuité écologique ou encore à l'élimination des nouveaux toxiques.

Nous avons toutefois pris en compte les difficultés que cette politique pouvait poser dans les zones rurales où l'entretien des réseaux est pénalisé par l'étendue des surfaces concernées : le rapport longueur de tuyaux/nombre d'habitants n'est pas le même, bien sûr, à la campagne qu'en ville. C'est pourquoi le Comité de bassin a souhaité mieux doter le fonds de solidarité rurale pour rétablir l'équilibre.



Daniel Gerdeaux,
Président du conseil
scientifique du comité de
bassin Rhône-Méditerranée.

Le conseil scientifique a mis en cause l'eutrophisation de la Loue (25)

Réputée pour sa bonne qualité, la Loue connaît pourtant une mortalité anormale de poissons et un développement d'algues toxiques. Le rapport du conseil scientifique de 2012 constate une situation d'eutrophisation préoccupante, causée par les apports excessifs des élevages et des eaux usées domestiques. Il faut donc agir sur l'assainissement et l'épandage agricole mais également réinstaller un couvert forestier sur les berges de la Loue et supprimer des seuils en rivière.



D'ici à fin 2015, un ressaisissement s'impose pour atteindre les objectifs

Le 10^e programme « Sauvons l'eau ! » (2013-2018) de l'agence de l'eau adopté en 2012 apporte de nouveaux leviers pour faciliter l'émergence de projets. Il s'est fortement recentré sur les SDAGE et leurs programmes de mesures à qui il consacre désormais la majorité de ses ressources. Il innove avec des bonifications contractuelles en contrepartie d'un engagement des maîtres d'ouvrages pour des opérations prioritaires difficiles. Les taux d'aides ont été portés à 80 % pour les opérations prioritaires. Il propose des avances remboursables, une réponse aux problèmes de trésorerie des porteurs de projets.



Jean-François Carencio,
préfet de la région Rhône-
Alpes, préfet coordonnateur
du bassin Rhône-
Méditerranée.

Jean-François Carencio *Une ambition partagée*

Le 10^e programme de l'agence de l'eau s'appuie sur des analyses et sur les avis des usagers réunis au sein du Comité de bassin. Mais il traduit aussi la politique de l'Etat, qui vise à consommer moins d'eau et à atteindre une meilleure qualité. Sa mise en œuvre passe par l'articulation entre l'action réglementaire de l'Etat, elle-même influencée par celle de l'Europe, et le soutien financier de l'agence de l'eau, aux côtés d'autres financeurs.

Ainsi, pour les captages d'eau potable, les services de l'Etat définissent les zones protégées avec les agriculteurs et l'agence de l'eau leur apporte des mesures financières d'accompagnement. En matière d'assainissement, aussi, il est souvent indispensable que l'Etat contraigne les communes à mettre aux normes leurs stations d'épuration. Mais l'agence de l'eau et la Caisse des Dépôts les accompagnent: les plus grandes ont pu être traitées. Cette complémentarité d'action va se poursuivre pour les plus petites.

Quant aux zones humides, enfin, l'ambition nationale est de les protéger, les reconstituer ou les compenser. Mais il y a peu de textes réglementaires en la matière, sauf le Sdage. Il faut, dans ce cadre, agir au cas par cas, avec les maîtres d'ouvrage des infrastructures qui agressent ces zones. L'agence de l'eau est toujours là pour apporter un soutien financier, mais aussi pour rappeler en permanence ce pourquoi nous agissons tous.



Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse et président du Comité de bassin de Corse.

Paul Giacobbi

Priorité à l'accompagnement des communes rurales de Corse

Dans un contexte d'économies colossales, les ressources affectées à la Corse au titre du 10^e programme de l'agence de l'eau restent convenables et devraient permettre, conjuguées aux interventions des autres partenaires institutionnels, de combler le retard en matière d'infrastructures et d'élever notre île à hauteur des autres régions à l'issue de la 3^e convention du Plan exceptionnel d'investissement (PEI 2018).

Les équipements les plus lourds ont été programmés et des progrès significatifs sont déjà visibles : forte diminution des coupures d'eau dans les villages, près de 90 % de la population disposant d'une eau conforme aux exigences sanitaires, et enfin, 22 stations d'épuration concernant 300000 équivalents habitants créés ou mises aux normes.

L'accompagnement des communes rurales pour la réalisation d'opérations destinées à satisfaire les besoins fondamentaux en assainissement et en eau potable est aujourd'hui notre priorité.

Les travaux de révision du SDAGE ont démarré et représenteront le chantier majeur du Comité de bassin dans les prochains mois, en lien avec la finalisation du plan d'actions pour le milieu marin.

Après plus d'une année d'instruction, la commission locale de l'eau du SAGE Prunelli – Gravona – Golfes d'Ajaccio et de Lava est enfin installée, afin d'élaborer d'ici à 2015 un schéma collaboratif et ambitieux sur ce riche territoire.

Le SRCAE (schéma régional climat air énergie) sera prochainement adopté dans l'île et consacrer une grande place aux enjeux sur l'eau, notamment sur le thème de l'énergie ou du changement climatique. Tous ces programmes nous aident à engager cette nouvelle bataille pour l'eau, en cohérence avec les orientations du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse en cours d'élaboration par la CTC), document essentiel pour l'avenir de la Corse.



La Méditerranée s'offre de nouveaux objectifs stratégiques de bon état

La directive cadre de stratégie pour le milieu marin commence à devenir réalité. Première façade à s'en doter, la Méditerranée dispose depuis juillet 2012 d'objectifs environnementaux pour sa sauvegarde : ils promettent par exemple de protéger les habitats des petits fonds côtiers contre les dégâts irréversibles causés par le chalutage et les ancres de bateaux, conserver les habitats profonds des canyons sous marins, de soulager la mer des apports de pollution de la terre, etc. Ils ciblent aussi l'introduction d'espèces envahissantes (poissons, algues, crustacés, mollusques...) par les eaux de ballast des navires ou par les transferts de produits d'aquaculture, ou encore la sauvegarde des ressources halieutiques du Golfe du Lion et de ses zones côtières, sans oublier les mammifères et les oiseaux marins du grand large.